

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs de l'EEIGM pour diverses prestations sont fixés comme suit :

Prestations	Prix HT
MESURES DE MICRODURETES VICKERS	840,00 €
MESURES ELECTRIQUES EN TEMPERATURE ET CARACTERISATIONS MICROSTRUCTURALES D'ECHANTILLONS DE GRAPHITE	1508,68 €
CHARACTERIZATION OF ZINC SULFIDE COATINGS DEPOSITED ON GLASS SLIDES	2500,20 €
BRASAGE SOUS VIDE DE BUSES EN SURFACE DE 3 SONDES AERONAUTIQUES (PL 23A) SUIVI D'UN TRAITEMENT THERMIQUE	1276,26 €
ANALYSE METALLOGRAPHIQUE D'UNE LIGNE BRASEE	744,36 €
TRAITEMENT THERMIQUE SOUS CHARGE DE SONDES AERONAUTIQUES	791,42 €

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'EEIGM et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 17 juin 2024



Hélène BOULANGER